

C'est quoi ?

FST = Formations
Spécialisées Transversales

Une année supplémentaire
pour la Médecine Générale

Le but est d'acquérir un champ de **compétences complémentaires** au diplôme du DES¹ d'origine pour les internes qui le souhaitent.

Elles ne sont cependant **pas requalifiantes** : c'est à dire que l'interne ne pourra exercer que dans le champ de compétences de la Médecine Générale. Il ne s'agit pas d'un équivalent des DESC² qui permettraient, quant-à-eux, un champ d'exercice différent. Il sera malgré tout possible de valoriser cette formation dans sa pratique.

Pour les DES d'une durée inférieure ou égale à 4 ans (cas du DES de Médecine Générale), la réalisation d'une FST prolonge la maquette d'un an.

Formation théorique et pratique

Les formations s'organisent en deux semestres en stage, avec des stages dédiés, et deux demi-journées de formation (une en autonomie et une en supervision) par semaine avec un référentiel théorique dédié.

L'ensemble des maquettes détaillant la formation des FST est disponible en [annexe de l'arrêté du 21 avril 2017](#).

Pour qui ?

Toutes les FST sont accessibles à toutes les spécialités en théorie...

En pratique, 6 FST sont dites "d'intérêt pour la Médecine Générale" et donc plus particulièrement accessibles :

Addictologie

Prise en charge de la
Douleur

Médecine du sport

Médecine scolaire

Expertise médicale et
préjudice corporel

Soins palliatifs

Les autres peuvent être accessibles aux internes de Médecine Générale mais la candidature devra être motivée d'un projet professionnel particulièrement solide.

La liste complète des FST peut être retrouvée dans [l'Arrêté du 21 Avril 2017](#).

Comment ?

L'accès aux FST est conditionné par deux facteurs :

- le **nombre de postes ouverts** dans chaque subdivision pour chaque FST et par an. Si une FST ne propose pas de poste dans votre subdivision, des mobilités seront possibles et prévues ;
- le **dossier de candidature**, motivé par le projet de l'étudiant.

Les demandes d'inscription aux FST se feront sur **projet professionnel**. Les dossiers seront étudiés lors d'une commission, qui auditionnera le candidat, en présence :

- du coordonnateur de DES de Médecine Générale ;
- du pilote de la FST ;
- de 2 représentants étudiants.

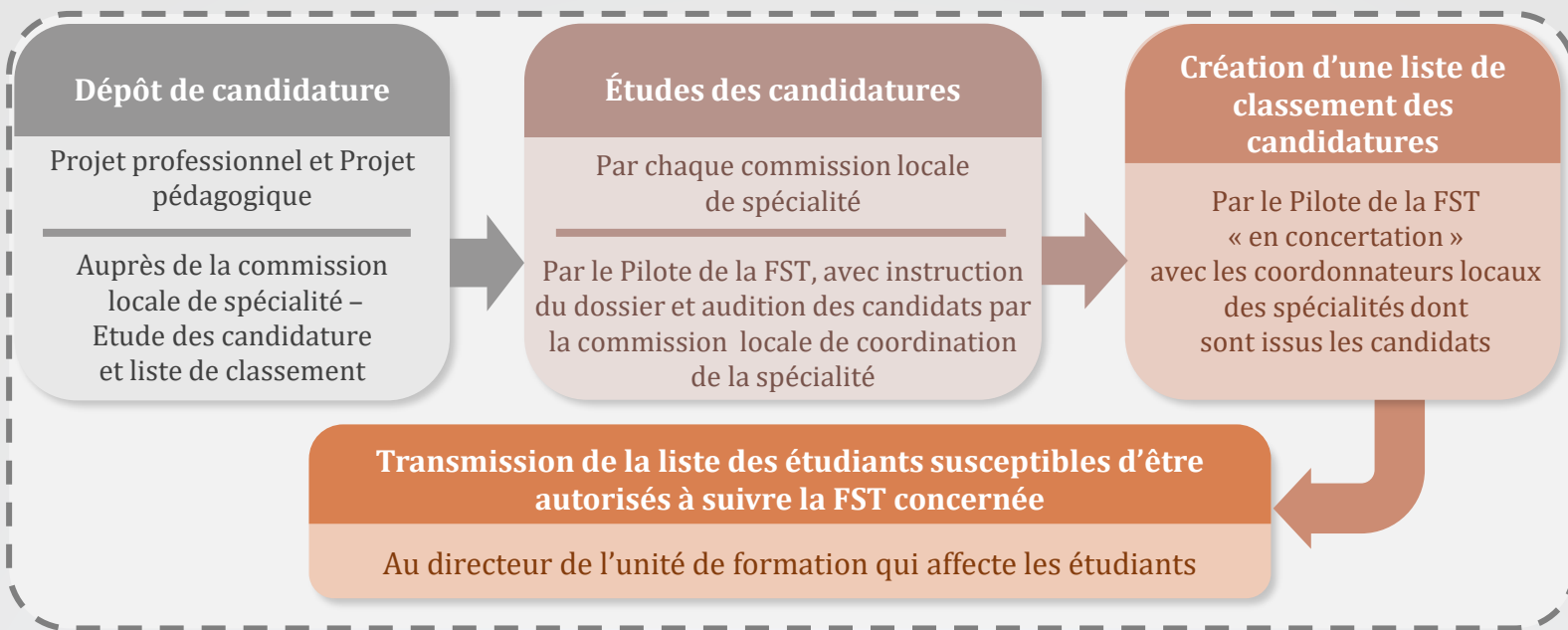
Le pilote de la FST est le responsable de l'établissement de la liste de classement, par FST, des étudiants candidats, en lien avec les différents coordonnateurs des DES (y compris de Médecine Générale).

C'est donc le pilote de la FST concernée qui transmet au directeur de l'UFR compétente la liste des candidats. Enfin, le directeur de l'UFR valide en dernier lieu les candidatures. Il en informe le directeur général de l'ARS et les commissions locales de coordination de spécialités concernées. Toute décision individuelle défavorable est motivée par écrit.

1 - Diplôme d'Etudes Spécialisées

2 - Diplôme d'Etudes Spécialisées Complémentaire

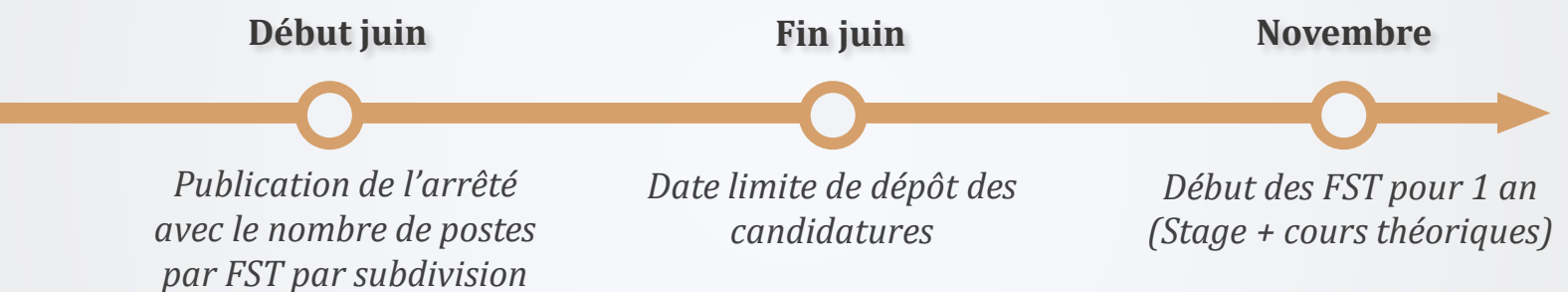
3 - Unité de Formation et de Recherche



Quand ?

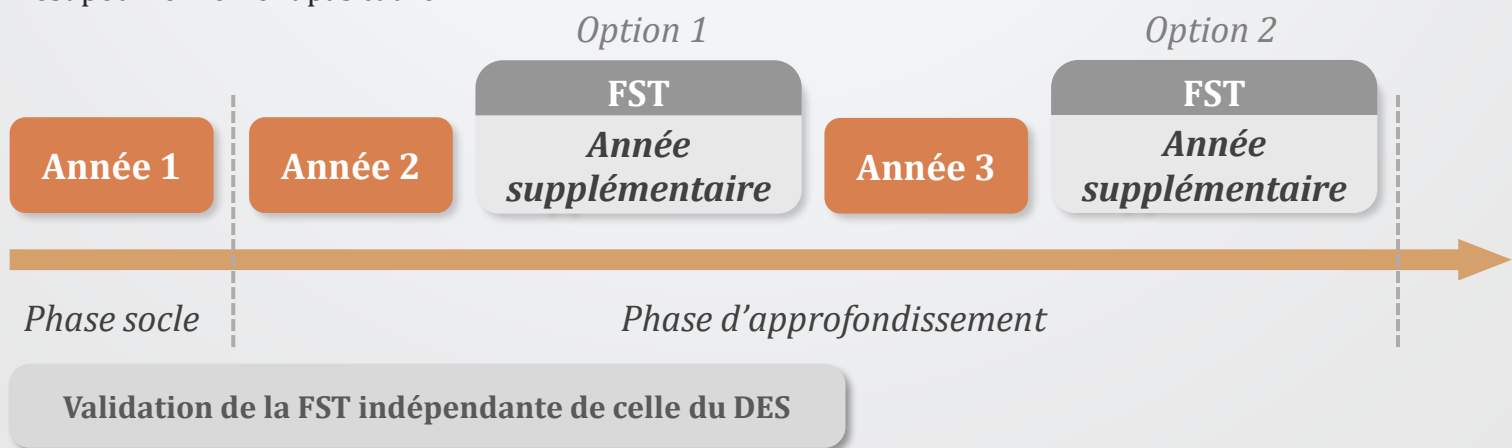
Deadline fin juin

L'interne doit déposer sa candidature dans les 2 premiers mois du semestre précédant celui du début de la formation. C'est à dire jusqu'au mois de juin pour les étudiants issus des ECNi⁴ de deux ans en arrière (ayant validés 4 semestres) et souhaitant postuler pour novembre.



2 candidatures maximum au cours du DES

L'interne peut se présenter à deux reprises à une FST, et il ne peut candidater qu'à une seule FST. C'est à dire que l'interne peut candidater pour la réalisation d'une FST à la suite de son quatrième semestre, ou à la suite de son sixième semestre. **Un accès en formation continue** (durant l'exercice) est prévu, mais il n'est pour le moment pas cadré.



La non-validation d'une FST n'impacte pas la validation du DES. En cas d'invalidation de la FST, la réalisation d'un semestre supplémentaire pour la maquette de la FST peut-être proposée dans les limites de la durée réglementaire de la maquette de DES (soit 6 ans pour la Médecine Générale).